



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 50

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUDAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laetitia DELABRE Petite Enfance

Objet :	Établissements d'Accueil du Jeune Enfant gérés par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : règlement de fonctionnement applicable à compter du 1er janvier 2024
----------------	---

Rapporteur : Marielle ROCHER

Suite à plusieurs contrôles des services de la CAF effectués en 2023, auprès des multi-accueils gérés par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, une mise à jour du règlement de fonctionnement était nécessaire.

Les modifications portent sur :

- l'accueil d'un enfant malade ou porteur de handicap,
- l'unité de réservation (à la demi-heure), les délais des déductions pour les fermetures exceptionnelles, les absences signalées, l'hospitalisation de l'enfant (dès le premier jour),
- les modalités de contractualisation,
- les modalités d'enregistrement des heures de fréquentation,
- la communication de l'information technique CNAF n°2022-126 précisant certains points d'application des circulaires n°2014-009 et n°2019-005 relatives à la prestation de service unique, telles que : « *Les subventions publiques octroyées par la Caisse d'allocations familiales aux gestionnaires des structures d'accueil du jeune enfant sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelle des enfants. Ces heures doivent être fiables, pour que les subventions publiques versées par la CAF correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis. Des contrôles peuvent être diligentés par la CAF.* »

Et enfin, pour une meilleure lisibilité pour les familles, une annexe au règlement de fonctionnement a dû être rajoutée pour faire apparaître le barème des participations familiales ainsi que les montants plancher et plafond.

Ce nouveau règlement de fonctionnement a été élaboré avec la collaboration des services de la CAF et les directrices des multi-accueils pour une mise en application au 1^{er} janvier 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le règlement de fonctionnement au sein des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant gérés par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à partir du 1^{er} janvier 2024.

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n°50 du 14/12/2023

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 51

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers
en exercice :
96

Date de

publication en

ligne :
20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laetitia DELABRE Petite Enfance

Objet :	Multi-accueil "Les Patios du Velay" : contrat d'achat de berceaux
----------------	---

Rapporteur : Marielle ROCHER

Le multi-accueil « Les Patios du Velay », crèche du Centre Hospitalier Émile Roux, d'une capacité de 40 places, est géré par « Les Petits Chaperons Rouges ».

La Communauté d'agglomération, par délibération du 10 décembre 2021, dispose de 5 berceaux réservés pour les personnels de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, du CCAS et de la ville du Puy-en-Velay qui ont un besoin d'accueil avec horaires atypiques et dans l'impossibilité de trouver une place au domicile d'une assistante maternelle.

Le contrat proposé est conclu pour l'année 2024 avec une reconduction expresse d'un an renouvelable.

Le coût d'un berceau s'élève à 12 000 €, soit pour 5 berceaux, 60 000 €. La CAF versera une prestation d'un montant de 17 439,53 €.

Ainsi, le reste à charge pour la collectivité est de 42 560,47 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat avec l'hôpital Émile Roux pour l'année 2024 avec une reconduction express d'un an renouvelable pour l'achat de 5 berceaux.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 52

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUDAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laetitia DELABRE Petite Enfance

Objet :	Micro-crèches PAJE d'Aiguilhe et de Chaspinhac : approbation du nouveau tarif horaire à compter du 1er janvier 2024
----------------	---

Rapporteur : Marielle ROCHER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, par délibération de son Conseil communautaire du 11 mai 2023, a accepté de confier la délégation de service public des structures d'accueil d'Aiguilhe, de Chaspinhac et de Cussac-sur-Loire à l'Association Micro-crèche ADMR Agglomération.

Dans le cadre de l'article 37 du contrat de concession signé en juin 2023 entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'Association Micro-crèche ADMR Agglomération, le délégataire doit soumettre à la collectivité pour approbation une proposition de tarifs pour l'exercice à venir pour les micro-crèches d'Aiguilhe et de Chaspinhac, en fonctionnement PAJE.

Ainsi, le 6 novembre 2023, Mr CAUSSE Daniel, Président de l'Association Micro-crèche ADMR Agglomération, a transmis la proposition de tarif horaire pour les Micro-crèches "Les Chaspinous" et "De Fil en Aiguilhe", établie à 9,80 €/heure (tarif identique pour les deux établissements) et applicable au 1^{er} janvier 2024.

Cette proposition est en augmentation par rapport à 2023 (9,20 €/heure), mais compte tenu de la situation économique difficile de fin 2022, le délégataire indique que l'intégralité de l'inflation n'avait pas été répercutée en 2023. En 2024, le délégataire est obligé d'appliquer de nouveaux tarifs dès janvier 2024 au vu de l'inflation et des augmentations salariales liées à la convention collective.

En outre, dans le cadre de l'article 10 du contrat de concession, le délégataire doit soumettre à la collectivité pour approbation son projet de modification d'agrément. Le Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile a émis un avis favorable pour l'augmentation à 12 places de la micro-crèche d'Aiguilhe en date du 21 novembre 2023. Cette modification d'agrément effective au 1er janvier 2024 n'a pas d'incidence sur la contribution financière de la collectivité versée dans le cadre de la DSP.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la proposition de tarif horaire pour les Micro-crèches "Les Chaspinous" et "De Fil en Aiguilhe", établie à 9,80 €/heure et applicable au 1^{er} janvier 2024.
- VALIDE l'augmentation de nombre de places de 10 à 12
- AUTORISE le Président à modifier les documents de la DSP

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n°52 du 14/12/2023

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 53

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laetitia DELABRE Petite Enfance

Objet :	Multi-accueil "Mille Couleurs" de Saint-Paulien : convention d'avance remboursable in fine (avec droit de reprise)
----------------	--

Rapporteur : Marielle ROCHER

Par délibération du 22 juin 2023, le Conseil communautaire a décidé de reprendre en gestion directe le multi-accueil « Mille Couleurs » situé à Saint-Paulien à compter du 1er janvier 2024.

Afin de permettre à l'association « Les Enfants des Portes d'Auvergne – ADMR » d'assurer la gestion de cette structure jusqu'à la fin de l'année 2023, et après analyse du budget prévisionnel fourni pour l'exercice complet 2023, il est nécessaire de prévoir le versement d'une avance remboursable in fine (avec droit de reprise).

L'avance consentie par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à l'association a pour objet d'éviter la cessation de paiement dans l'attente du versement effectif des sommes dues en 2023 par la Caisse d'Allocations Familiales (Solde de la PS 2023 et du Bonus Territoires CTG 2023).

Cette avance remboursable d'un montant de 53 300 € versée avant le 31 décembre 2023 sera remboursée intégralement par l'association en une seule fois après l'obtention de la subvention versée par la CAF, avant le 30 Juin 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la signature de la convention d'avance in fine (avec droit de reprise) avec l'association « Les Enfants des Portes d'Auvergne - ADMR », gestionnaire du multi-accueil de Saint-Paulien,
- APPROUVE le versement de l'avance remboursable d'un montant de 53 300 €,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'avance in fine (avec droit de reprise) avec l'association « Les Enfants des Portes d'Auvergne », gestionnaire du multi-accueil de Saint-Paulien.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 54

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laetitia DELABRE Petite Enfance

Objet :	Gestion des micro-crèches de Loudes et de Craponne-sur-Arzon : Délégation de Service Public
----------------	---

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Actuellement, dans le cadre d'un marché public de prestations de service, les micro-crèches de Loudes et de Craponne sont gérées par l'association Léo Lagrange Centre Est. Ce marché, dévolu en deux lots distincts, respectivement pour la micro-crèche de Craponne-sur-Arzon et pour celle de Loudes arrive à échéance le 31 décembre 2024

Dans un souci d'harmonisation de l'exercice de la compétence Petite Enfance, et au même titre que pour les crèches d'Aiguilhe, Allègre, Chadrac, Chaspinhac, Cussac-sur-Loire, Lavoûte-sur-Loire, Rosières, Saint-Vincent et Vorey-sur-Arzon, il est envisagé de recourir à la passation d'une délégation de service public pour la gestion de ces micro-crèches.

Par délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023, la Communauté d'agglomération a saisi la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour recueillir son avis sur le mode de gestion de ces 2 micro-crèches.

En délégation de service public, le délégataire sera chargé d'exploiter à ses risques et périls la gestion d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

La durée du contrat (affermage) envisagé est de 42 mois, soit du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2028 (date d'échéance du contrat identique aux DSP concernant les structures citées ci-dessus).

Le prestataire percevra les participations des familles aux heures de garde ; les prestations de service versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Plus généralement, le délégataire sera autorisé à percevoir toutes aides afférentes à l'accueil collectif de la petite enfance qu'il s'oblige à solliciter. Une éventuelle contribution financière (subvention en compensation des obligations de service public) pourrait être attribuée par la collectivité.

Une redevance annuelle pour occupation du domaine public intercommunal sera fixée en contrepartie des biens (ouvrage et meubles et travaux intercommunaux) mis à disposition par la Communauté d'agglomération. Les biens nécessaires au fonctionnement du service public reviennent de plein droit et gratuitement à la collectivité ainsi que toutes les acquisitions complémentaires (petit matériel, mobilier, fournitures éducatives) effectuées par le prestataire. Ils seront amortis par le prestataire sur la durée du contrat (= biens de retours).

Le détail des modalités financières sera inséré dans le futur contrat, et approuvé par le Conseil communautaire au terme de la procédure.

En outre, selon l'article L. 1224-1 du Code du travail, « Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise. » Ainsi, en cas d'externalisation (DSP en l'occurrence), le/les futur(s) cocontractant(s) de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a une obligation de reprise des contrats des personnels des

structures concernées.

Afin de permettre à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay d'exercer son pouvoir de contrôle, le délégataire lui adressera chaque année, au plus tard le 31 mai, un rapport comportant, conformément aux dispositions des articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- une présentation du service délégué (rapport d'activité),
- les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation (notamment le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation),
- les conditions d'exécution du service,
- une analyse de la qualité du service.

Ce rapport comprendra l'ensemble des informations visées à l'article R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le délégataire devra en outre fournir semestriellement un rapport comportant l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation par la collectivité de la qualité du service ainsi que de son évolution.

Le recours à la convention de Délégation de Service Public, sous la forme d'un Affermage, sera dévolu en deux lots, selon le découpage suivant :

- **lot 1** : Micro-crèche de Craponne-sur-Arzon,
- **lot 2** : Micro-crèche de Loudes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°6 du 28 septembre 2023 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le rapport établi et annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa réunion du 23 octobre 2023 et l'avis du Comité Social Territorial du 12 octobre 2023,

Considérant l'objectif d'améliorer et de rationaliser la gestion de la compétence petite enfance et le souhait de faire évoluer son mode de gestion en conséquence,

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE au vu du rapport de présentation, le principe d'une Délégation de Service Public de type Affermage pour la gestion du service public des crèches suivantes : Craponne-sur-Arzon et Loudes,
- APPROUVE les caractéristiques des prestations à assurer par le délégataire telles que définies ci-avant, et dans le rapport ci-annexé, étant entendu qu'il appartiendra au Président ou à son représentant de négocier les conditions précises du contrat de délégation conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches et prendre toutes les décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de la concession de service public,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT

Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,

Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 55

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion sociale

Objet :	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2023-2024 : subventions
----------------	--

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Vu la délibération n°34 du Conseil Communautaire du 11 juin 2015 qui autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de Ville pour la période 2015-2020 prorogé jusqu'en 2023,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 20 juin 2019 qui autorise Monsieur le Président à signer le protocole d'engagements visant à la rénovation du Contrat de Ville pour la période 2015-2022,

Considérant que les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) soutenus par la CAF répondent pleinement aux objectifs du pilier « Cohésion Sociale » du Contrat de Ville puisqu'ils visent à favoriser la réussite éducative à l'école, dans la cité et dans la famille,

Compte tenu de la labellisation des projets portés par la ville du Puy-en-Velay et d'autres porteurs de projets lors du Comité Départemental d'Accompagnement à la Scolarité (CDAS) réuni à la CAF le 20 octobre dernier, la Communauté d'agglomération est sollicitée au titre du Contrat de Ville pour un montant total de 14 004 € dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la nature et le montant des subventions CLAS 2023-2024 du Contrat de Ville pour un montant de 14 004 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions délibérées.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14/12/2023

Délibération n° 56

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celine GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Délibération n°56 du 14/12/2023

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion sociale

Objet :	Dispositif RELAIS (Réseau Éducatif Haute-Loire d'Aide à l'Insertion Scolaire) : financement au titre de l'année scolaire 2023-2024
----------------	--

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Dans le cadre de sa compétence « Cohésion sociale et territoriale – Actions liées à l'insertion et à l'emploi des jeunes présentant un intérêt structurant pour le territoire communautaire », la Communauté d'agglomération souhaite poursuivre son action de soutien pour lutter contre la marginalisation scolaire et sociale de jeunes soumis à l'obligation scolaire.

Le dispositif RELAIS a pour objectif de réinsérer durablement des élèves, qui sont entrés dans un processus de déscolarisation et de désocialisation, vers un parcours de formation générale technologique ou professionnelle.

Ce dispositif est rattaché au collège Jules Vallès du Puy-en-Velay qui accueille des élèves soumis à l'obligation scolaire provenant des collèges publics ou privés du département et notamment du Pays du Velay.

Chaque année, la Communauté d'agglomération participe à son financement à hauteur de 3 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE un financement de 3 000 € au dispositif RELAIS rattaché au collège Jules Vallès au titre de l'année 2023-2024,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat au titre du dispositif RELAIS pour l'année scolaire 2023-2024.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 2
Brigitte BENAT, Laurent JOHANNY

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 57

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers

en exercice :
96

Date de
publication en

ligne :
20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUDAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion sociale

Objet :	Association « Le Consulat » : subvention exceptionnelle de fonctionnement 2023
----------------	--

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Conformément à l'article 2 de ses statuts, l'Association « Le Consulat » a pour objet l'accueil et l'accompagnement de jeunes de 16 à 30 ans, filles ou garçons, étudiants, salariés, apprentis, alternants ou en recherche d'emploi par toutes les activités susceptibles d'aider à leur formation et à l'apprentissage de l'autonomie à travers : l'hébergement, la restauration, l'accompagnement socio-éducatif, des ateliers, des partages, des animations et des stages.

Pour mémoire, l'Association « Le Consulat » a conduit un projet de restructuration de trois bâtiments situés 19 Rue du Consulat et Rue du Chamarlenc, afin de créer une résidence à vocation sociale, destinée à héberger des jeunes, étudiants, apprentis, alternants ou professionnels. A ce jour, ce sont 41 logements qui sont proposés à la location pour une durée maximale de 2 ans / jeune.

L'Association a aujourd'hui pour objectif d'être labellisé « Foyer de Jeunes Travailleurs ». Les FJT ont pour mission d'offrir un cadre sécurisant aux jeunes en mobilité (géographique, sociale, professionnelle), et de les accompagner vers une autonomie leur permettant de trouver une place dans la société. Ils proposent des logements meublés à un prix qui permet aux jeunes avec peu de ressources, précaires, sans garants, de trouver un lieu chaleureux pour vivre. L'équipe en place est constituée de 2,5 ETP dont un directeur, un éducateur spécialisé et une maîtresse de maison (à mi-temps).

Pour l'année 2023, l'Association sollicite la Communauté d'agglomération pour financer une partie du fonctionnement de la structure selon les modalités suivantes :

$$1€ \times 365 \text{ jours} \times 41 \text{ logements} = 14\,965 \text{ €}$$

Dans ce contexte, il est proposé au conseil communautaire de participer au fonctionnement de cette association en 2023 à hauteur de 14 965 € au titre du dispositif d'aides relatives à la Cohésion Sociale. Cette participation financière pourra être proposée les années suivantes dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (équilibre social de l'habitat).

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 14 965 € à l'Association « Le Consulat » pour l'exercice 2023, au titre de la cohésion sociale et territoriale,
- DÉCIDE que la dépense soit prélevée sur la ligne budgétaire suivante :
Chapitre : 65 - Sous fonction : 220 - Article : 65748.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Brigitte BENAT

Délibération n°57 du 14/12/2023

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 58

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion sociale

Objet :	Entretien des abords de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Eycenac : renouvellement de la convention avec le chantier d'insertion VIA
----------------	--

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière d'accueil des gens du voyage, la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay propose de renouveler la convention avec le Chantier d'insertion VIA du C.C.A.S. pour effectuer l'entretien des abords de l'aire des gens du voyage située à Eycenac sur la commune de Saint Christophe sur Dolaizon.

Une intervention mensuelle d'avril à septembre inclus est prévue avec un forfait de 2 jours en moyenne par mois et la possibilité, si nécessaire, d'interventions supplémentaires à la demande, notamment en dehors de la période initialement prévue.

L'équipe, composée d'un encadrant technique et de salariés du chantier d'insertion, est pourvue d'un camion et d'outillage manuel et mécanisé (tronçonneuse, débroussailleuse, taille-haies, etc.). Afin de respecter l'environnement, le travail manuel est favorisé avant l'utilisation des machines.

Chaque intervention sera facturée au montant forfaitaire réactualisé de 700 € par jour.

Un suivi des consommations sera établi au moyen d'un état récapitulatif des heures effectuées dans le cadre de la convention.

La facturation sera adressée chaque fin de trimestre à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

La convention sera conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 61

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Etude pré-opérationnelle pour les programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat privé : autorisation du Président à solliciter les financements de l'Anah
----------------	---

Rapporteur : Jérôme BAY

La Communauté d'agglomération est engagée depuis juin 2019 dans deux dispositifs d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui arriveront à terme le 26 juin 2024.

Par délibération du 13/04/2023, le Conseil communautaire s'est positionné favorablement au lancement d'une étude pré-opérationnelle à l'échelle de la Communauté d'agglomération permettant de définir le ou les futurs programme(s) d'amélioration de l'habitat privé qui seront conduits à la suite des OPAH existantes.

Suite à consultation, le bureau d'études Villes Vivantes a été retenu pour accompagner la Communauté d'agglomération. La prestation s'élèverait à 96 512,50 € HT (en comprenant la tranche conditionnelle).

En outre, la Communauté d'agglomération peut bénéficier d'une aide de l'Agence Nationale de l'Habitat pour la réalisation de cette étude à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude, pour un plafond de dépense subventionnable de 200 000 € HT.

En conséquence, le plan prévisionnel de financement est le suivant :

FINANCEURS	MONTANT HT	% de financement
Agence Nationale de l'Habitat	48 256, 25 €	50
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	48 256, 25 €	50
TOTAL	96 512,50 €	100

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette étude.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 59

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAH RU) : avenant n°3
----------------	---

Rapporteur : Jérôme BAY

La Communauté d'agglomération a signé le 26 juin 2019 une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAH-RU) avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Action Logement et la Ville du Puy-en-Velay. Cette convention permet aux propriétaires éligibles de pouvoir bénéficier d'aides financières et d'une équipe d'animation dans le cadre de l'amélioration de leur logement.

Cette convention a fait l'objet de deux premiers avenants qui ont conduit à :

- la prise en compte des évolutions réglementaires et par conséquent l'adaptation des aides des collectivités sans modification des enveloppes allouées à ce dispositif (avenant n°1),
- l'ajustement des objectifs quantitatifs aux résultats observés à mi-parcours, l'intégration et l'adaptation de certaines aides des collectivités (avenant n°2).

Contenu de l'avenant n°3

Afin que certaines copropriétés dégradées et/ou fragiles puissent bénéficier des financements de l'ANAH, celles-ci doivent être préalablement identifiées au sein de la convention. Il s'agit de copropriétés nécessitant des travaux d'amélioration énergétique ou rencontrant des problématiques structurelles.

L'avenant n°3 permet du même temps d'ajuster les crédits réservés par l'Agence au titre des dépenses d'ingénierie pour tenir compte de l'activité observée et des objectifs révisés lors de l'avenant n°2.

Les autres dispositions restent inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE les modifications et compléments apportés par l'avenant n°3,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 60

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) communautaire : avenant n°4
----------------	--

Rapporteur : Jérôme BAY

La Communauté d'agglomération a signé le 26 juin 2019 une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) communautaire en partenariat avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Action Logement et la Ville du Puy-en-Velay. Cette convention permet aux propriétaires éligibles de bénéficier d'aides financières aux travaux et d'une équipe d'animation dans le cadre de l'amélioration de leur logement.

La convention a déjà fait l'objet de 3 avenants dont le dernier a conduit à l'augmentation des objectifs et des enveloppes allouées au regard de la forte activité observée.

Contenu de l'avenant n°4

L'avenant n°4 a pour objectif d'ajuster les crédits réservés par l'Agence Nationale de l'Habitat au titre de l'ingénierie sur la durée de la convention. En effet, ceux -ci doivent être augmentés pour tenir compte de l'activité observée et de la hausse des objectifs.

Les crédits de l'Anah pour l'ingénierie sont portés à 712 596 € (pour 5 ans) contre 479 280 € initialement.

Les autres dispositions restent inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE les modifications apportées par l'avenant n°4 à la convention d'OPAH communautaire,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 61

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Etude pré-opérationnelle pour les programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat privé : autorisation du Président à solliciter les financements de l'Anah
----------------	---

Rapporteur : Jérôme BAY

La Communauté d'agglomération est engagée depuis juin 2019 dans deux dispositifs d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui arriveront à terme le 26 juin 2024.

Par délibération du 13/04/2023, le Conseil communautaire s'est positionné favorablement au lancement d'une étude pré-opérationnelle à l'échelle de la Communauté d'agglomération permettant de définir le ou les futurs programme(s) d'amélioration de l'habitat privé qui seront conduits à la suite des OPAH existantes.

Suite à consultation, le bureau d'études Villes Vivantes a été retenu pour accompagner la Communauté d'agglomération. La prestation s'élèverait à 96 512,50 € HT (en comprenant la tranche conditionnelle).

En outre, la Communauté d'agglomération peut bénéficier d'une aide de l'Agence Nationale de l'Habitat pour la réalisation de cette étude à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude, pour un plafond de dépense subventionnable de 200 000 € HT.

En conséquence, le plan prévisionnel de financement est le suivant :

FINANCEURS	MONTANT HT	% de financement
Agence Nationale de l'Habitat	48 256, 25 €	50
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	48 256, 25 €	50
TOTAL	96 512,50 €	100

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette étude.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 62

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de logement social (PPGD) 2024-2030
----------------	---

Rapporteur : Jérôme BAY

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des demandeurs de logement social s'inscrit dans le cadre de la réforme des attributions de logement sociaux, portée par la loi ALUR du 24 mars 2014 et consolidée par les lois Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 et ELAN du 23 novembre 2018. Aux termes de cette réforme, les EPCI disposant d'un Programme Local de l'Habitat deviennent chef de file en matière de politique d'attribution de logements sociaux. A ce titre, ils se doivent d'élaborer un plan partenarial de gestion de la demande et de définir un système de cotation de la demande de logement social pour une application au 1^{er} janvier 2024.

Le PPGD a pour objectifs de contribuer à une plus grande transparence vis-à-vis du demandeur, une meilleure lisibilité dans le parcours du demandeur, mais aussi une meilleure efficacité de traitement et une plus grande équité dans le système d'attribution des logements.

Afin de conduire son élaboration, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay s'est entourée de plusieurs partenaires en matière d'habitat : services déconcentrés de l'Etat, Conseil départemental, bailleurs sociaux, AURA HLM, Action Logement, SIAO, la Clef 43, CCAS du Puy-en-Velay, ADIL 42-43. Elle s'est également entourée des communes les plus concernées par la thématique du logement social en vue notamment de définir le système de cotation de la demande de logement social. L'élaboration s'est matérialisée par la tenue de différents groupes de travail au 1^{er} semestre 2023, une rencontre sur le thème santé – sécurité ainsi que la réunion d'une Conférence Intercommunale du Logement le 3 mai 2023.

6 actions permettront d'asseoir la mise en œuvre opérationnelle du plan :

- Action n°1 : Organiser le service d'accueil et d'information du demandeur
- Action n°2 : Communiquer et informer sur la demande de logement social
- Action n°3 : Qualifier l'offre locative sociale
- Action n°4 : Coter la demande de logement social
- Action n°5 : Identifier et suivre les demandes justifiant un examen particulier
- Action n°6 : Suivre et évaluer la politique d'information et de gestion de la demande de logement social

En application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, le plan partenarial a été soumis pour avis à l'ensemble des communes membres de la Communauté d'agglomération, des membres de la Conférence Intercommunale du Logement et du Préfet de la Haute-Loire. A défaut d'avis rendu dans un délai de 2 mois, ceux-ci sont considérés favorables.

Il ressort de la consultation :

- 11 avis favorables
- 1 avis favorable avec réserve
- 84 avis favorables tacites

Il est rappelé en outre que le plan doit faire l'objet de bilans réguliers, afin de réorienter au besoin la politique menée.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information des Demandeurs pour la période 2024-2030 en intégrant les observations émises lors de la consultation,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Brigitte FROMAGET-HERITIER

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14/12/2023

Délibération n° 63

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

Délibération n°63 du 14/12/2023

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	SEML du Velay : communication du rapport d'activité 2022
----------------	--

Rapporteur : Jérôme BAY

Conformément à l'article 1524 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la collectivité doit se prononcer au moins une fois par an sur le rapport d'activité de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) du Velay.

Le rapport d'activité 2022 peut être résumé comme suit.

Vie sociale :

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 710 271€, constitué de 1 183 785 actions d'une valeur nominale de 0,60 €. La répartition du capital entre les actionnaires est la suivante :

Actionnaires – Représentant aux Assemblées Générales	Nombre de titres	Part du capital	% du capital
Collectivités territoriales			
Ville du Puy-en-Velay représentée par Ginette Vincent	164 215	98 529,05 €	13,87%
Communauté d'agglomération représentée par Gilles Boyer	253 199	151 919,81 €	21,39%
Conseil Départemental 43 représenté par Philippe Delabre	333 333	199 999,80 €	28,16%
Autres actionnaires			
Caisse des Dépôts et Consignations représenté par Daniel Garcenot	118 378	71 027,14 €	10%
Alliade Habitat représenté par Serge Bernard	200 001	120 000,31 €	16,90%
OPAC représenté par David Jonnard	23 842	14 304,91 €	2,01%
Crédit Agricole représenté par Régis Sanial	43 208	25 924,80 €	3,65%
Crédit Coopératif représenté par Fabrice Nique	41 667	25 000,20 €	3,52%
Procivis Forez-Velay représenté par Jean-Pierre Alix	2 971	1 782,49 €	0,25%
Logivelay plus de représentant	2 971	1 782,49 €	0,25%
TOTAL	1 183 785	710 271 €	100%

Activité de la société :

Au cours de l'exercice 2022, la SEML a poursuivi l'exécution des opérations qui lui ont été confiées depuis sa création en 2004, complétées par diverses missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de conduites d'opérations :

- CPA de Renouveau urbain Centre-Ville (échéance 2025).
- CPA de la Zone Intercommunale d'Activités des Portes Occitanes (échéance 2025).
- VEFA pour Alliade Habitat de 4 logements – avenue de la cathédrale au Puy-en-Velay.
- Mandat de travaux pour 2 lotissements à Siaugues Sainte-Marie.
- Mandat de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne assemblée à Saint-Vincent en maison partagée.

- Mandat de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne cure de Monlet en logements communaux.
- Mission de faisabilité à Landos pour la réhabilitation en maison de santé d'un bâtiment communal.
- Etude de faisabilité pour l'aménagement du foncier de la ville du Puy-en-Velay sur le quartier de Coloin.
- Étude programmatique de renouvellement urbain du centre ancien du Puy-en-Velay en cotraitance avec le Creuset Méditerranée.
- Étude de faisabilité fiscale et juridique de restauration de la statue Saint Joseph.
- Étude de faisabilité de création d'une maison d'assistantes maternelles et réhabilitation de logements communaux au Brignon.
- Étude de faisabilité juridique et financière pour le compte du Département pour la construction d'un datacenter.

Analyse financière :

Compte de résultat :

Au 31 décembre 2022, la SEML du Velay présente un résultat net comptable déficitaire de - 51 381 € contre un résultat net comptable déficitaire de - 10 477 € sur l'exercice précédent, soit un écart de - 40 904 €.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 172 268 € et celui des charges à 223 649 €.

Bilan :

Actif : Il s'élève à 1 511 044 €. Il est constitué d'un actif immobilisé net de 92 619 € et d'un actif circulant de 1 418 425 € (stock : 342 603 €, créances : 139 331 €, trésorerie : 745 683 €, compte de régularisation : 190 808 €).

Passif : Il s'élève à 1 511 044 €. Il est constitué des capitaux propres (627 696 €), des provisions pour risques (0 €), des dettes d'exploitation (645 284 €), du compte de régularisation (645 284 €).

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2022 de la SEML du Velay.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 64

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celine GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet : SPL du Velay : communication du rapport d'activité 2022

Rapporteur : Jérôme BAY

Conformément à l'article 1524 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil communautaire doit se prononcer au moins une fois par an sur le rapport d'activité de la Société Publique Locale (SPL) du Velay.

Le rapport d'activité 2022 peut être résumé comme suit. :

Vie sociale :

Il est rappelé que la Société Publique Locale du Velay a été créée le 17 juillet 2012. Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 238 000 € constitué de 1 400 actions d'une valeur nominale de 170 €.

Depuis l'entrée des communes de Vernassal et Bellevue la Montagne intervenue courant 2021, la constitution de l'actionariat n'a pas évolué. La répartition du capital entre les actionnaires de la société est la suivante :

NOUVELLE REPARTITION SUITE ENTREE COMMUNE DE VERNASSAL AU CAPITAL DE LA SPL DU VELAY									
Situation actuelle	CAPITAL SOCIAL	valeur nominale	nombre	%	FONDS PROPRES au 31/12/2019	VALEUR VENALE	Nombre actions	%	RESERVES
Actionnaires Actuels	238 000,00 €	170,00 €	1400	100%	349 498,96 €	249,64 €	1400	100,00%	110 383,97 €
Communauté Agglo	97 410,00 €	170,00 €	573	40,93%	143 044,93 €	249,64 €	573	40,93%	45 634,93 €
LE PUY-EN-VELAY	68 000,00 €	170,00 €	400	28,57%	99 856,85 €	249,64 €	400	28,57%	31 856,85 €
POIGNAC	11 050,00 €	170,00 €	65	4,64%	16 226,74 €	249,64 €	65	4,64%	5 176,74 €
SANSSAC L'EGLISE	4 930,00 €	170,00 €	29	2,07%	7 239,62 €	249,64 €	29	2,07%	2 309,62 €
VAZEILLES	1 190,00 €	170,00 €	7	0,50%	1 747,49 €	249,64 €	7	0,50%	557,49 €
LE BRIGNON	2 550,00 €	170,00 €	15	1,07%	3 744,63 €	249,64 €	15	1,07%	1 194,63 €
CHASPUZAC	2 550,00 €	170,00 €	15	1,07%	3 744,63 €	249,64 €	15	1,07%	1 194,63 €
AIGUILHE	3 740,00 €	170,00 €	22	1,57%	5 492,13 €	249,64 €	22	1,57%	1 752,13 €
CHADRAC	8 160,00 €	170,00 €	48	3,43%	11 982,82 €	249,64 €	48	3,43%	3 822,82 €
VERGEZAC	1 020,00 €	170,00 €	6	0,43%	1 497,85 €	249,64 €	6	0,43%	477,85 €
ESPALY ST MARCEL	8 160,00 €	170,00 €	48	3,43%	11 982,82 €	249,64 €	48	3,43%	3 822,82 €
VALS PRES LE PUY	8 160,00 €	170,00 €	48	3,43%	11 982,82 €	249,64 €	48	3,43%	3 822,82 €
CHAMALIERES / LOIRE	1 870,00 €	170,00 €	11	0,79%	2 746,06 €	249,64 €	11	0,79%	876,06 €
ST JEAN D'AUBRIGOUX	1 190,00 €	170,00 €	7	0,50%	1 747,49 €	249,64 €	7	0,50%	557,49 €
ST VIDAL	2 550,00 €	170,00 €	15	1,07%	3 744,63 €	249,64 €	15	1,07%	1 194,63 €
FELINES	1 190,00 €	170,00 €	7	0,50%	1 747,49 €	249,64 €	7	0,50%	557,49 €
St VINCENT	3 740,00 €	170,00 €	22	1,57%	5 492,13 €	249,64 €	22	1,57%	1 752,13 €
ST GERMAIN LAPRADE	8 160,00 €	170,00 €	48	3,43%	11 982,82 €	249,64 €	48	3,43%	3 822,82 €
VERNASSAL	1 190,00 €	170,00 €	7	0,50%	1 747,49 €	249,64 €	7	0,50%	557,49 €
BELLEVUE LA MONTAGNE	1 190,00 €	170,00 €	7	0,50%	1 747,49 €	249,64 €	7	0,50%	557,49 €

Activité de la société :

La SPL du Velay a consacré l'exercice 2022 à la poursuite des contrats signés depuis sa création en 2012 :

- Concession d'aménagement de la ZAC du Pensio (jusqu'en 2023).

Délibération n°64 du 14/12/2023

- Concession d'aménagement de la zone NA2 St Benoit et PUP (échéance 2023).
- Concession d'aménagement de la zone Na Grabeyres et PUP (échéance 2023).
- Concession d'aménagement Cœur de Ville (échéance 2023).
- Concession de la ZA Bleu Polignac.
- Concession d'aménagement pour le lotissement d'habitat Saint-Vincent.
- Concession d'aménagement Naquera à Saint-Germain Laprade.
- Mandat de travaux de 6 logements locatifs ancienne colonie de Vazeilles (soldé en 2022).
- Mandat de travaux avenue Pierre et Marie Curie à Chadrac.
- Mandat de travaux couvent de Félines.
- Mandat de travaux pour voirie à Vernassal.
- Mandat de travaux du NPNRU (échéance 2025).
- AMO démolition espace public à Chamalières.
- AMO entrée de bourg à Chamalières.
- Conduite projet de bourg à Chazelles (Saint-Vidal).
- AMO étude faisabilité mairie de Sanssac l'Église.
- AMO travaux mairie place de Sanssac l'Église.
- Animation de l'OPAH-RU 2019-2024.
- Animation de l'OPAH communautaire 2019-2024.

Analyse financière :

Compte de résultat :

Au 31 décembre 2022, la SPL du Velay présente un résultat net comptable de – 36 816 € contre un résultat bénéficiaire de +65 930 € sur le précédent exercice, soit une variation de – 102 746 €.

Bilan :

Actif : Il s'élève à 5 855 297 €. Il est constitué d'un actif immobilisé net de 5 850 € et d'un actif circulant de 5 849 447 € (stocks : 2 282 778 €, créances : 942 729 €, trésorerie : 2 621 798 €).

Passif : Il s'élève à 5 855 297 €. Il est constitué des capitaux propres (392 095 €), des provisions pour risques (36 494 €) et des dettes d'exploitation (5 426 708 €).

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2022 de la Société Publique Locale du Velay.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 65

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Nicolas CARON Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Décentralisation de la police de la publicité au 1er janvier 2024 - signature de conventions avec les communes
----------------	--

Rapporteur : Jérôme BAY

La loi du 22 août 2021 dite *loi Climat et résilience* prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, les maires seront compétents pour assurer la police de la publicité sur le territoire de leur commune, que celle-ci soit dotée d'un règlement local de publicité ou pas.

Afin de permettre l'exercice de ce pouvoir de police à l'échelle intercommunale, la loi a également prévu son transfert automatique au 1^{er} janvier 2024 du maire vers le président de l'EPCI à fiscalité propre.

Si l'EPCI n'est pas compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou de Règlement Local de Publicité (RLP), ce transfert concernera toutes les communes de moins de 3500 habitants sans possibilité de dérogation ni dispositif transitoire. Les communes de plus de 3500 habitants prendront quant à elle la compétence en leur nom propre.

Au 1^{er} janvier prochain, la communauté d'agglomération devra donc assurer cette compétence en son nom propre pour la totalité de ses communes, hormis :

- Brives-Charensac, Saint-Germain-Laprade et Espaly qui dépassent le seuil des 3500 habitants
- Le Puy-en-Velay qui dispose d'un RLP et pour laquelle le service commun instruit déjà au nom de la commune

Le service Aménagement – Habitat – Urbanisme de la Communauté d'Agglomération assure déjà l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 44 communes, et les autorisations préalables d'enseigne de la Ville du Puy.

A partir du 1^{er} janvier 2024, il assurera également l'instruction des autorisations d'enseigne pour les communes qui relèvent de la compétence du Président en matière de publicité, c'est à dire toutes les communes de moins de 3500 habitants.

Il est proposé que ce service assure également l'instruction des autorisations d'enseigne des communes de plus de 3500 habitants qui le souhaitent. Pour cela, des conventions devront être établies afin de préciser les modalités pratiques de la mise à disposition et de déterminer les prestations rendues par ce service pour le compte de chacune des communes. Il est précisé que la réception des demandes d'autorisation, l'information aux demandeurs, le contrôle des dispositifs en place, les mesures coercitives et la délivrance des autorisations resteront de l'entière compétence des communes.

Par ailleurs, pour les communes de moins de 3500 habitants il est proposé de permettre le dépôt des demandes d'autorisation d'enseigne en mairie. Bien que non imposé par la loi qui prévoit uniquement un dépôt auprès de l'autorité compétente en matière de délivrance des autorisations, ce dépôt de proximité permettra un meilleur accès des usagers à cette formalité.

Pour le mettre en place, l'établissement de conventions simples est également nécessaire afin de définir les modalités de transmission à la Communauté d'agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le principe de mise à disposition du service instructeur auprès des communes pour l'instruction des autorisations d'enseigne,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions relatives aux demandes d'autorisations et actes relatifs à la police de l'urbanisme ou avenants aux conventions existantes relatives à l'instruction des autorisations du droit des sols entre chaque commune et le service commun d'instruction des autorisations d'occuper et d'utiliser le sol, et de prendre toutes les dispositions permettant la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 66

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel : modifications du tableau des emplois
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément au Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

En premier, compte tenu des évolutions possibles de postes et de carrières des agents, il est proposé de créer les postes suivants :

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique Hors classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (24,5/35),
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet.

En deuxième lieu, des recrutements ou mobilités internes sont en cours. Pour cela, il est nécessaire de créer les postes suivants :

Service	Postes à créer	Motifs	Ouverture aux agents contractuels nécessaire (article L332-8-2° du CGFP)
CRD	1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet	Mutation d'un agent mis à disposition depuis plusieurs mois	
Petite enfance	1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet (28/35) 1 poste d'agent social à temps non complet (31,5/35) 1 poste d'agent social principal de 1ère classe à temps non complet (28/35) 1 poste d'adjoint technique principal de	Changement d'affectation d'un agent Augmentations du temps de travail	Oui, l'agent contractuel sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultures territoriaux

	1ère classe à temps non complet (31,5/35)		
Communication	1 poste de technicien à temps complet	Changement d'affectation d'un agent	Oui, l'agent contractuel sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des techniciens territoriaux

En deuxième lieu, les recrutements suivants sont en cours :

- un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (7/20) au sein du CRD ;
- deux postes d'auxiliaires de puériculture à temps complet au sein du service Petite enfance ;
- un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet au sein du service Petite enfance ;
- deux postes de maîtres nageurs sauveteurs au service des sports à temps complet ;
- un poste de Responsable exploitation eau à temps complet au sein de la direction de l'eau et de l'assainissement ;
- un poste d'adjoint au chef de service Appui aux territoires à temps complet ;
- un poste de gestionnaire paie à temps complet ;
- un photographe vidéaste au service Communication ;

Au terme des procédures, si les recrutements de fonctionnaires sur ces emplois se révèlent être infructueux, les besoins du service justifieront les recrutements d'agents contractuels sur des engagements d'une durée de 3 ans, dans les conditions prévues par l'article 332-8-2° du Code général de la fonction publique.

Ces agents seront respectivement rémunérés dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des :

- assistants d'enseignements artistiques territoriaux ;
- auxiliaires de puéricultures territoriaux ;
- éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- techniciens ou agents de maîtrise territoriaux ;
- attachés territoriaux ;
- adjoints administratifs territoriaux ;
- techniciens territoriaux.

Les emplois devenus vacants au tableau des emplois pourront être supprimés par délibération du Conseil après avis préalable du Comité Social Territorial.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la création des postes suivants :
 - 1 poste de professeur d'enseignement artistique Hors classe à temps complet,
 - 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (24,5/35),
 - 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
 - 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet (28/35),

Délibération n°66 du 14/12/2023

- 1 poste d'agent social à temps non complet (31,5/35),
- 1 poste d'agent social principal de 1ère classe à temps non complet (28/35),
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (31,5/35),
- 1 poste de technicien à temps complet.

- VALIDE

la proposition de Monsieur le Président concernant les recrutements d'agents contractuels sur les postes d'auxiliaires de puériculture, de graphiste, de photographe-vidéaste, d'assistant d'enseignement artistique, d'éducateur de jeunes enfants, de maîtres nageurs sauveteurs, de responsable exploitation eau, d'adjoint au chef de service Appui aux territoires et de gestionnaire paie.

- AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 67

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel : mises à disposition
----------------	---------------------------------

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Les mouvements de personnel entre structures doivent donner lieu à des conventions de mise à disposition.

En premier lieu, il y a lieu de dresser les mises à dispositions suivantes :

- Monsieur Pierre-Olivier MALARTRE, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mis à la disposition de la Ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 30 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions de chef du service Vie citoyenne, à partir du 20 octobre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. A compter du 1^{er} janvier 2024, il intégrera la Ville du Puy-en-Velay.

- Monsieur Rafik EL BOUZIDI, agent de la Ville du Puy-en-Velay, est mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent technique polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024.

- Madame Isabelle BOYER, agent de la Communauté d'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2024, sera mise à disposition de la commune de Craonne-sur-Arzon, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives au sein de cet établissement, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

En second lieu, il y a lieu de prolonger les mises à dispositions suivantes, en adaptant les missions confiées ou la quotité effectuée :

- Monsieur Eric MAURIN, agent de la Ville du Puy-en-Velay, est mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent technique polyvalent au sein du service des sports pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

- Monsieur Nicolas SANIAL, agent de la Ville du Puy-en-Velay, est mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 8 heures mensuelles, pour assurer des missions d'encadrement du garage pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

En troisième lieu, et concernant le service Actions et équipements culturels, il y a lieu de prolonger les mises à dispositions suivantes, en adaptant les quotités effectuées :

- Madame Florence OLAIZOLA, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la Ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 20 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

- Madame Catherine PARCHIN, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la Ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

- Madame Christine PRUNET, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la Ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

- Madame Corinne BLEU, agent de la Ville du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

- Madame Christelle BOUCHET, agent de la Ville du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 60 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le principe de la mise à disposition de :

- Monsieur Pierre-Olivier MALARTRE, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, mis à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 30 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions de chef du service Vie citoyenne, à partir du 20 octobre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 ;

- Monsieur Rafik EL BOUZIDI, agent de la ville du Puy-en-Velay, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent technique polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024 ;

- Madame Isabelle BOYER, agent de la Communauté d'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2024, mise à disposition de la commune de Craponne-sur-Arzon, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives au sein de cet établissement, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- Monsieur Eric MAURIN, agent de la ville du Puy-en-Velay, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent technique polyvalent au sein du service des sports pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025 ;

- Monsieur Nicolas SANIAL, agent de la ville du Puy-en-Velay, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 8 heures mensuelles, pour assurer des missions de responsable du garage pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

- Madame Florence OLAIZOLA, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 20 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent

administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- Madame Catherine PARCHIN, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- Madame Christine PRUNET, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- Madame Corinne BLEU, agent de la ville du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- Madame Christelle BOUCHET, agent de la ville du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 60 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,

Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 68

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel : attribution d'avantages en nature
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Le Conseil communautaire doit statuer pour l'année 2024 sur l'attribution d'avantages en nature : véhicules de service, de fonction, et logements de fonction.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer sur les attributions d'avantages en nature suivants :

- un véhicule de fonction (tous trajets, France métropolitaine) ainsi qu'un logement de fonction, tous deux pour nécessité absolue de service, seront attribués à Monsieur Stéphane GRANET, Directeur Général des Services ;
- un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile pour :
 - Monsieur Claude GOUTALAND, Directeur du Pôle Ressources, Adjoint au DGS,
 - Madame Nicole JAMMES, Directrice des services à la population,
 - Monsieur Jean-Jacques BOULON, Directeur des Services techniques et de l'aménagement,
 - Monsieur Benoît JOUVET, Directeur de l'abattoir communautaire,
 - Messieurs Yannick CLAUZE, Didier NICOLAS et Aurélien ASTIER, Direction de l'eau et de l'assainissement.

Ces attributions font l'objet par les bénéficiaires du versement de cotisations au titre d'un avantage en nature.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE les avantages en nature tels que décrits dans l'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20231219-DEL_CC2023_362-DE



Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT

Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,

Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 69

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Régime indemnitaire : révision
----------------	--------------------------------

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.712-1, L714-4 à L.714-13,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment ses annexes 1 et 2 fixant les tableaux d'équivalence entre les corps de l'Etat et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2022-1362 du 26 octobre 2022 modifiant le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,
Vu l'arrêté NOR : RDFF1519795A du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,
Vu les arrêtés permettant l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, conformément aux tableaux d'équivalence entre les corps de l'Etat et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale figurant aux annexes 1 et 2 du décret n°91-875 du 6 septembre 1991 susvisé,
Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
Vu la circulaire du 3 avril 2017 sur la mise en place du RIFSEEP dans la FPT,

Le législateur a entendu créer un régime indemnitaire unique, appelé à se substituer à toutes les primes jusqu'alors appliquées aux fonctionnaires d'État, et par application du principe de parité découlant de l'article L.714-4 du Code Général de la Fonction Publique, aux fonctionnaires territoriaux.

Il n'exclut toutefois pas le paiement de primes liées à l'exercice effectif d'une fonction (majoration de dimanche ou jour férié, indemnités d'astreintes, indemnités horaires pour travaux supplémentaires ...).
Certains cadres d'emplois ne sont pas encore concernés par ces dispositions et continuent de bénéficier d'un régime indemnitaire qui leur est propre.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui correspond donc au cadre général répond à plusieurs objectifs : simplification administrative, redonner du sens au régime indemnitaire et valoriser l'exercice des fonctions exercées.

Il est composé d'une part fixe : l'IFSE (Indemnité tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Expertise),
et d'une part variable : le CIA (Complément Indemnitare Annuel) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Plusieurs raisons nous incitent à revoir le régime indemnitaire :

En premier lieu, la conjoncture actuelle engage les employeurs publics à améliorer la rémunération de leurs agents pour rester attractifs.

En second lieu, les magistrats de la chambre régionale des comptes préconisent également :

- de réduire le nombre de groupes hiérarchiques pour l'attribution du RIFSEEP,
- de décorrélérer l'attribution du CIA des absences pour raison de santé des agents.

En dernier lieu, il est également nécessaire de clarifier le régime des compatibilités ou incompatibilités du RIFSEEP avec les autres primes.

À cet égard, le décret n° 2022-1362 du 26 octobre 2022 précise explicitement que les agents publics exerçant un emploi fonctionnel de direction, tels que les DGS des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants, peuvent bien cumuler la prime de responsabilité cumulable avec le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

L'avis favorable du Comité Social Territorial a donc été obtenu en date du 30/11/2023, en vue de réformer à compter du 1^{er} janvier 2024 les conditions d'attribution du régime indemnitaire prévues par la délibération du 28 juin 2018, et les délibérations subséquentes selon les modalités prévues en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de modifier le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel applicable aux cadres d'emplois et dans les conditions décrites en annexe à la présente délibération, à compter du 1er janvier 2024,
- DÉCIDE d'instaurer une prime de responsabilité au bénéfice de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,
- RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le montant afférent au régime indemnitaire individuel,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à procéder à toutes les formalités afférentes.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 70

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Règlement de formation : révision
----------------	-----------------------------------

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Les règles relatives à la formation des agents publics ont beaucoup évolué depuis la diffusion du règlement de formation en 2020.

Le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle introduit de nouvelles dispositions à l'égard des agents publics en matière de formation.

Aussi, il convient de mettre à jour le règlement de formation et d'intégrer l'ensemble des nouvelles mesures issues du décret du 22 juillet 2022 avec notamment l'instauration d'un congé de transition professionnelle incluant une prise en charge financière de la part de la collectivité.

De plus, pour favoriser le développement des compétences des agents et les accompagner dans leur parcours professionnel, il est proposé de faire évoluer la prise en charge des formations relevant du compte personnel de formation.

L'employeur prend en charge les frais pédagogiques se rattachant à la formation dans la triple limite de 50 € par heure, 2 000 € par action de formation et dans le respect de l'enveloppe financière globale (0,1 % de la masse salariale selon la même assiette que les cotisations au CNFPT).

Le règlement de formation a été présenté au Comité Social Territorial du 30/11/2023, qui a émis un avis favorable.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la mise en application du présent règlement de formation avec les nouvelles dispositions liées aux évolutions réglementaires,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre en œuvre toutes procédures et à signer tout document y afférent.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 71

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet : Télétravail : révision de la charte
--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Le Conseil communautaire par sa délibération du 10 mars 2022 a approuvé la mise en place du télétravail à compter du 1^{er} avril 2022, selon les modalités prévues par la charte du télétravail annexée.

La possibilité de recourir au télétravail dans la fonction publique a été prévue par la loi du 12 mars 2012, et le décret du 5 mai 2020 en fixe les modalités d'application.

À partir du 1^{er} janvier 2024, il est proposé de réviser la Charte du télétravail selon les modalités suivantes :

- passage de 40 jours à 50 jours par an de télétravail possible ;
- dans la limite de 2 jours par semaine.

Le Comité Social Territorial, qui s'est réuni le 30 novembre dernier, a émis un avis favorable.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'élargissement des possibilités du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024, selon les modalités prévues par la charte du télétravail annexé ci-après.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 72

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet : Action sociale : prévention prévoyance

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Par délibération du 25 septembre 2018, la collectivité a entendu fixer, à compter du 1^{er} janvier 2019, une participation au risque Prévoyance pour ses propres agents à 12 € bruts par mois et par agent en équivalent temps plein.

Il est proposé d'augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2024, la participation à 20 € bruts par mois et par agent en équivalent temps plein.

Pour rappel, cette participation est accordée exclusivement au contrat de prévention à la prévoyance référencé par le CDG 43.

Le Comité Social Territorial a été saisi de ce sujet le 30 novembre dernier et a émis un avis favorable.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- FIXE sa participation au risque Prévoyance pour ses propres agents à 20 € bruts par mois et par agent en équivalent temps plein et précise que cette participation est accordée exclusivement au contrat de prévention à la prévoyance référencé par le CDG 43,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte y afférent.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 73

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Christelle BOYER Administration générale

Objet :	Participations annuelles 2024 : autorisation de versements d'acomptes avant adoption du budget
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Conformément aux dispositions du droit budgétaire, les comptables publics des E.P.C.I. sont autorisés à payer les dépenses de fonctionnement, hors subventions, et les annuités de la dette jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice, dès lors qu'ils disposent d'un budget de référence exécutoire (budget de l'année précédente).

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de plusieurs structures (associations, syndicats, régies dotées de l'autonomie financière,...) ne bénéficiant pas de convention pluriannuelle, il est nécessaire de prévoir le versement d'acomptes au profit de ces structures au premier trimestre 2024, dans l'attente de la délibération fixant le montant annuel de leur participation pour l'année en cours.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer le versement d'acomptes, à la demande des structures (associations, syndicats, régies dotées de l'autonomie financière,...), à hauteur maximum de 3/12ème de la participation versée en 2023. Ces acomptes viendront en déduction de la participation annuelle au fonctionnement.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT